

ÉTAT DES PRAIRIES

SORTIE HIVER 2018-2019

RAPPEL DE L'ANNÉE CLIMATIQUE 2018

Température moyenne, normale et précipitations 2018 - Station météo Tours

— Pluie — Température moyenne — — — Température normale



L'année 2018 a été marquée par des conditions extrêmes pour les prairies. Après un mois de janvier très chaud où le repère des 20°C a été atteint vers le 26 janvier - soit avec près de 3 semaines d'avance - le froid, la neige et l'eau de février à mi-avril ont pénalisé la pousse du début de printemps et retardé les sorties au pâturage.



CONSÉQUENCES SUR LES PRAIRIES



Toutes les prairies ont souffert de ces conditions climatiques avec des conséquences plus ou moins importantes en fonction de la flore des prairies et de la gestion de la période sans pousse.

Les pratiques de pâturage ras ont aussi eu un impact sur la pérennité de la prairie. En effet, **les ray-grass ont été les espèces qui ont le plus souffert** tandis que les fétuques, les dactyles et les trèfles sans oublier les plantains et les chicorées s'en sortaient un peu mieux au début de la période et ont, semble-il, mieux récupéré.

D'autre part, les prairies qui ont été mises en défens sont reparties dès que les pluies sont revenues et que les températures ont baissé en novembre. Cela n'a tout de même pas permis des pousses importantes avant la fin de l'année.



CONDUITES À TENIR EN FONCTION DE L'ÉTAT DES PRAIRIES

En fonction de l'état des prairies, la conduite à tenir sera différente. En effet, le retour des pluies et la relative douceur de décembre ont permis aux prairies de plus ou moins se refaire.

A moins de 10 % de sol nu, il convient de mettre les fourragères qui restent dans les meilleures conditions notamment en veillant à un niveau de fertilisation correct avec 40u P2O5 et 80u de K2O. Cela peut se faire avec des apports d'effluent d'élevage qui ont déjà évolué après une période de stockage. C'est encore possible de faire cet apport sur le mois de février si cela n'a pas été fait avant (cf. Flash Herbe et Fourrages N°1 de 2019) si les conditions de portance le permettent.



À NOTER

Un passage de herse étrille permet de faire apparaître du sol nu s'il y a trop de mousse ou une présence d'adventices.

En effet, ce passage en conditions sèches permet de déchausser ou de blesser les adventices qui seront détruites par le gel. Si cette action permet de faire apparaître plus de 10 % de sol nu un sursemis sera envisageable.

S'il y a plus de 10 % de sol nu :

La question de réaliser un sursemis peut se poser afin de boucher les trous, d'éviter le salissement de la prairie et d'assurer un minimum de production au printemps 2019. C'est-à-dire entre 3 et 4 tonnes de MS/ha en mai.

Le diagnostic de la flore présente est également indispensable avant d'agir. En effet, l'agrostis stolonifère (une des adventices opportunistes) aura un effet anti germinatif qui empêchera la réussite du sursemis. D'autre part, si les espèces présentes n'ont pas ou peu de valeur fourragère, la solution sera peut-être d'envisager une rénovation totale.

Si la décision de sursemer est prise, il existe plusieurs stratégies possibles :

• Dès maintenant :

Sursemis de céréales de printemps (semences non traitées) à 50 kg/ha au distributeur à engrais avec un passage de herse pour mélanger les graines à la terre et un passage de rouleau.

Sursemis du RGI alternatif (10 kg/ha) au delimbe avec un passage de herse pour mélanger les graines à la terre et un passage de rouleau.

• Entre mi-mars et mi-avril :

Sur des prairies temporaires de longue durée, un sursemis entre mi mars et mi avril avec un mélange pour prairie multi espèce peut s'envisager. La dose de semis est de 25kg/ha comme à l'implantation d'une prairie. Il convient ensuite de maîtriser la hauteur de la repousse de la prairie en place afin de limiter la concurrence à la lumière. Une exploitation de la prairie en pâturage tournant s'impose pour maintenir la hauteur de la prairie au maximum à 15 cm herbomètre.

• Suite aux récoltes de mai :

Un nouveau point peut-être fait sur l'état des prairies. S'il y a encore des trous, des sursemis de trèfle violet en prairie temporaire ou de trèfle blanc en prairie permanente peuvent être réalisés.

Si la prairie est très dégradée et que la rénovation totale s'impose pour faire du stock rapidement, vous pouvez semer du Millet perlé (15kg/ha), du Sorgho fourrager multi coupe BMR (25kg/ha) voire du Moha 25 kg/ha seul ou 13 kg/ avec 12 kg de Trèfle d'alexandrie. Cela peut se faire dès la fin du mois de mai afin d'envisager une première exploitation début août, voire en juillet suivant les conditions climatiques.

CAS PARTICULIER DES SOLS NUS ACTUELLEMENT QUI ÉTAIENT PRÉVUS POUR IMPLANTER DES PRAIRIES À L'AUTOMNE DERNIER

Un semis de prairie sur sol nu sous couvert de céréales de printemps ou de méteils de printemps est possible dès la fin des risques de grosses gelées. Il convient de semer sur sol propre d'adventices. La dose de semis de la prairie reste à 25 kg/ha avec 50 kg de céréales (au choix en fonction des céréales disponibles sur la ferme) afin de fournir une première coupe intéressante en volume et en qualité.

Développement de mousse

La mousse est un indicateur de sol humide voire tassé avec une limitation de la perméabilité. Sa présence est aussi révélatrice d'un pH acide. Concernant l'apport de calcium, on ne parlera pas ici de chaulage. En effet, d'un point de vue agronomique, il faut bannir les apports de chaux (hors cas extrêmes de pH très acides) et ne faire que des apports de calcaires broyés ou marnes qui auront un impact beaucoup moins violent sur le fonctionnement (chimique et biologique) du sol et constitueront une source de calcium moins mobile dans le sol et donc moins lessivable (surtout dans les sols à faibles CEC).

Attention, plus le produit est réduit en poudre fine et soluble, plus il est cher et à action rapide.



VOS CONTACTS HERBE&FOURRAGES CENTRE-VAL DE LOIRE

- Chambre d'agriculture du Cher** : Yvan LAGROST – 02 48 23 04 40
- Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir** : Philippe LOQUET – 02 37 53 44 33
- Chambre d'agriculture de l'Indre** : Pauline HERNANDEZ – 02 54 61 61 54
- Chambre d'agriculture de l'Indre-et-Loire** : Stéphane DAVID – 06 08 18 87 60
- Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher** : Vincent RIGAL – 02 54 73 65 66
- Chambre d'agriculture du Loiret** : Anne-Aël LE MEUR – 02 38 67 00 47

